



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY SUR L'ACQUISITION PAR INTRUM JUSTITIA D'INTRACTIV WIDE DEVELOPMENT (IWD)



Private Equity Droit du travail et de la protection sociale IT et données personnelles ANNULE - Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux Droit de la propriété intellectuelle, média et art Immobilier et Construction Corporate - M&A | 27/04/17 | Anaïs Qureshi Julien Wagnmann Alexandra Berg-Moussa Nathalie Lengaigne Maxime Legourd

August Debouzy a conseillé le groupe suédois Intrum Justitia, l'un des leaders européens spécialisé dans le recouvrement de créances pour entreprises, dans le cadre de l'acquisition de la société Intractiv Wide Development (IWD) et de sa filiale Intractiv, plateforme technologique et de services dédiée à la relation financière clients ayant développé un modèle unique associant technologie, contenu et services au sein d'un même outil collaboratif.

August Debouzy assistait Intrum Justitia avec une équipe menée par Julien Wagnmann (associé), Elsa Jospé et Maxime Legourd sur les aspects corporate, Anaïs Qureshi (associée), Nathalie Lengaigne (Counsel) et Marie Martin en droit social, Alexandra Cohen-Jonathan (associée) et Charles Hugo sur les aspects assurance, Véronique Dahan (counsel) et Laure Arnon-Duquesnoy sur les aspects de propriété intellectuelle, Alexandra Berg-Moussa (counsel), Coralie Vaissière et Marie-Charlotte Hustache sur les aspects contrats commerciaux, Olivier Moriceau (counsel) et Leslie Ginape sur les aspects financement, ainsi que Julien Wlodarczyk (counsel) sur les aspects immobilier.

